

**CONSEIL D'ADMINISTRATION**  
**Séance du 14 janvier 2013**

Délibération n° CA 2013-01.04

**Election du 2ème vice-président du Conseil d'administration de l'établissement public  
du Parc national des Calanques**

Vu le code de l'environnement, notamment ses articles L. 331-8, R. 331-23 et R.331-29 ;  
Vu le décret n° 2012-507 du 18 avril 2012 créant le Parc national des Calanques ;  
Vu l'arrêté du 30 juillet 2012 portant nomination d'un Directeur par intérim de l'établissement public du Parc national des Calanques ;  
Vu l'arrêté ministériel du 4 décembre 2012 portant nomination des membres du conseil d'administration de l'établissement public du Parc national des Calanques, modifié par l'arrêté du 20 décembre 2012 ;  
Vu le règlement intérieur du Conseil d'Administration de l'établissement public du Parc national des Calanques ;

1° Effectif du conseil d'administration : 51  
2° Quorum : 26  
3° Nombre de membres présents ou représentés : 50  
4° Nombre d'administrateur prenant part au vote : 37  
5° Election au scrutin secret

La Présidente du Conseil d'administration a recueilli 2 candidatures :

- Monsieur Jean BOUTIN, personnalité à compétence locale
- Monsieur Cyril GOMBERT, personnalité à compétence locale

I. 1<sup>er</sup> tour de scrutin : majorité absolue requise

- Nombre d'abstentions constatées : 13
- Nombre d'administrateurs prenant part au vote : 37
- Suffrages exprimés pour Monsieur GOMBERT : 25
- Suffrages exprimés pour Monsieur BOUTIN : 12

II. 2<sup>ème</sup> tour de scrutin : majorité absolue requise

- Nombre d'abstentions constatées : 13
- Nombre d'administrateurs prenant part au vote : 37
- Suffrages exprimés pour Monsieur GOMBERT : 28
- Suffrages exprimés pour Monsieur BOUTIN : 8
- Nombre de votes nuls : 1



Parc national  
des Calanques

Le Conseil d'administration, après en avoir délibéré, a élu au 2<sup>ème</sup> tour de scrutin Monsieur Cyril GOMBERT 2<sup>ème</sup> vice-président.

Le Directeur par intérim est chargé de l'application de la présente délibération.

Fait à Marseille le 14 janvier 2013

La Présidente du Conseil d'Administration,

**Danielle MILON**

Le Directeur par intérim de  
l'établissement public,

**Benjamin DURAND**